



N° 78

Septembre 2012

Bulletin d'information

Édito

Refondations

Sommaire

Nos dossiers

- Audience du 26 juin p.2
- Décrets du 20 juillet p.3
- Audience du 13 juillet p.4
- Audience du 30 août p.4

Métier

- Certificats médicaux et protection de l'enfance p.6
- Dossier médical personnel p.7
- Adrénaline auto-injectable p.7
- Ambition pour le numérique p.8
- Rôle du MEN dans l'absentéisme p.8
- Formations p.2
- Infos associations p.5

Vos droits

- Vacataires et contractuels p.9
- Secrétaires médico-scolaires p.9
- Infos Retraites p.10

Vie syndicale

- Refondons l'Ecole p.11
- Congrès du SNMSU p.3
- Syndiquez-vous ! p.11
- Activité syndicale p.11
- Bulletin d'adhésion p.12

C'est d'abord notre métier qui bénéficie d'une refondation par la publication, cet été, des décrets de revalorisation. Les avancées sont marquées par l'entrée dans le corps au même niveau que les MISP, la progression de carrière vers le hors échelle A pour tous les médecins de secteurs, l'accessibilité au hors échelle B pour davantage de médecins conseillers techniques et même au hors échelle B bis pour certains d'entre eux, et une ouverture de 50 postes de conseillers techniques adjoints ou chargés de missions. Ces décrets établissent de bonnes bases de revalorisation pour améliorer l'évolution des carrières des médecins en poste et favoriser l'attractivité de notre métier pour de jeunes médecins. Il nous faut le faire savoir autour de nous et, dorénavant, il revient aux rectorats d'agir pour renflouer nos équipes médicales ! La revalorisation, attendue de longue date et actée par la publication des décrets, est une étape fondamentale, mais les travaux engagés concernant les conseillers techniques montrent la légitimité de revenir sur les possibilités indemnitaires et de viser à plus long terme un rapprochement des médecins de la fonction publique.

C'est ensuite le temps de l'utilisation abusive du terme de "vacations" qui est dorénavant révolu. La Fonction Publique en a étudié les contours juridiques. En raison des modalités d'exercice des médecins de l'éducation nationale dans le cadre des "vacations", celles ci sont bel et bien reconnues comme des contrats à durée déterminée.

Enfin, c'est l'Ecole toute entière avec professionnels, parents, associations, collectivités territoriales qui se penche actuellement sur ses valeurs, son avenir. Le SNMSU-UNSA Education participe aux ateliers : la réussite éducative, la santé, le handicap, le climat scolaire, la santé et la citoyenneté sont autant d'occasions de pointer la pertinence du recours au médecin de l'éducation nationale dans l'intérêt de l'élève et de la communauté éducative.

Pour beaucoup d'entre nous, la rentrée n'est pas si simple : les postes vacants et les secteurs déraisonnables sont encore plus nombreux... Mais ces refondations donnent de véritables perspectives, en particulier pour notre profession. Nous en reparlerons lors du congrès du SNMSU-UNSA Education en décembre 2012. Et nous pouvons déjà nous accorder de savourer une victoire pour affronter avec énergie nos défis quotidiens.

Bonne rentrée à tous !

Corinne VAILLANT
Le 17 septembre 2012



Pensez à payer
rapidement
votre cotisation
pour l'année scolaire
2012/2013

.....
Pour la mise à jour de notre fichier, merci de renseigner toutes les rubriques ci-dessous.
.....

BULLETIN D'ADHÉSION

Rappel : la cotisation syndicale pourra être déduite de vos impôts sur le revenu
2012 ou 2013, selon la date de votre paiement.

ANNÉE SCOLAIRE 2012-2013

NOM Prénom

NOM de jeune fille (souligner le nom usuel)

Année de naissance

Adresse personnelle

N° Rue

Code postal Commune

Adresse Courriel

Tél. Personnel Portable

Adhérent(e) l'année précédente ? OUI NON

Avez-vous changé d'adresse ? OUI NON

Département d'exercice Rectorat

Activité : Médecin de secteur Médecin territorial
Médecin conseiller technique Médecin de prévention
Médecin universitaire Médecin détaché

Cotisations :

Vacataire : 80 € Stagiaire : 80 €

Contrat rectoral : 80 €

Disponibilité : 70 € Congé parental : 70 €

Congé longue maladie ou longue durée : 70 €

Titulaire 2nde classe - jusqu'au 6ème échelon inclus : 105 €

- du 7ème au 11ème échelon : 125 €

Titulaire 1ère classe : 135 €

Hors Échelle : 155 €

Retraité : 80 €

Bulletin à renvoyer au trésorier :

SNMSU
Dr. F. RANCINAN
87 bis avenue Georges Gosnat
94853 Ivry sur Seine Cedex

(Chèque à rédiger à l'ordre du
SNMSU)



Directeur de publication :
Corinne VAILLANT

Abonnement :
inclus dans la cotisation

Commission paritaire :
0210 S 06752

ISSN :
1770-5347

Impression : SNMSU

Siège administratif :
SNMSU-UNSA Education
87 bis avenue Georges Gosnat
94853 Ivry sur Seine Cedex
Tél. 01 58 46 14 80
Courriel : snmsu@unsa-education.org

**Modalités de paiement : établir un ou deux chèques à l'ordre du SNMSU,
datés du jour de votre adhésion.**

Préciser au recto et au crayon la date de dépôt souhaitée pour votre 2ème chèque.